

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminée le 31 mars 2019 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEPMB. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement du CEPMB concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEPMB sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le CEPMB fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du CEPMB, à l'adresse suivante: <http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/fr/transparence/responsabilisation>.

Les états financiers du CEPMB n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Dr. Mitchell Levine

Président

Ottawa, Canada

Date : le 21 août, 2019

Matthew Kellison

Directeur exécutif et dirigeant principal des finances

par intérim

Ottawa, Canada

Date : le 21 août, 2019

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État de la situation financière (non audité)
au 31 mars

(en dollars)	2019	2018
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 448 179 \$	1 307 889 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	280 461	457 239
Avantages sociaux futurs (note 5)	337 103	322 331
Total des passifs nets	2 065 743	2 087 459
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 166 667	976 738
Débiteurs et avances (note 6)	452 297	469 190
Total des actifs financiers	1 618 964	1 445 928
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(170 785)	(138 039)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(170 785)	(138 039)
Total des actifs financiers nets	1 448 179	1 307 889
Dette nette ministérielle	617 564	779 570
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	209 562	120 272
Total des actifs non financiers	209 562	120 272
Situation financière nette ministérielle	(408 002) \$	(659 298) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Dr. Mitchell Levine

Vice-président

Ottawa, Canada

Date : le 21 août, 2019

Matthew Kellison

Directeur exécutif et dirigeant principal des finances
par intérim

Ottawa, Canada

Date : le 21 août, 2019

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2019 Résultats prévus	2019	2018
Charges			
Réglementer les prix des médicaments brevetés	12 111 355 \$	8 101 807 \$	8 120 718 \$
Services internes	3 995 773	3 059 936	3 054 327
Total des charges	16 107 128	11 161 743	11 175 045
Revenus			
Engagement de conformité volontaire	-	6 996 128	32 943 963
Autres	-	5 589	4 701
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(6 996 188)	(32 947 978)
Total des revenus	-	5 529	686
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	16 107 128	11 156 214	11 174 359
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		10 035 101	10 286 460
Variations des montants à recevoir du Trésor		189 929	(563 733)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		1 182 480	1 263 748
(Revenu) coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(251 296)	187 884
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		(659 298)	(471 414)
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		(408 002) \$	(659 298) \$

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2019	2018
(Revenu) coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(251 296) \$	187 884 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	133 763	74 924
Amortissement des immobilisations corporelles	(44 473)	(55 547)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	89 290	19 377
(Diminution) augmentation nette de la dette nette ministérielle	(162 006)	207 261
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	779 570	572 309
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	617 564 \$	779 570 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État des flux de trésorerie (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 156 214 \$	11 174 359 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(44 473)	(55 547)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 182 480)	(1 263 748)
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créiteurs et charges à payer	(140 290)	414 785
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	176 778	(239 850)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(14 772)	32 589
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(49 639)	148 948
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	9 901 338	10 211 536
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	133 763	74 924
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	133 763	74 924
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	10 035 101 \$	10 286 460 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la Loi sur les brevets.

Même s'il fait techniquement partie du portefeuille de la Santé, le CEPMB exerce son mandat en toute indépendance du Ministre de la Santé. Il fonctionne d'une façon indépendante des autres organismes, dont Santé Canada, qui vérifie l'innocuité et l'efficacité des médicaments, et les régimes d'assurance-médicaments qui en approuvent l'inscription sur leurs formulaires respectifs des médicaments admissibles à un remboursement.

Responsabilité essentielle : Réglementer les prix des médicaments brevetés

Le CEPMB réglemente les prix des médicaments en fixant des prix plafonds non excessifs et prend des mesures d'exécution devant le Conseil en cas de non-conformité.

Services internes

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du CEPMB énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le CEPMB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CEPMB ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2018-2019. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2018-2019.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CEPMB fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEPMB est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEPMB sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEPMB et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEPMB a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEPMB. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CEPMB au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEPMB découlant du régime. La responsabilité du CEPMB relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la Loi sur les Indiens; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

(i) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'évènement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'évènement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Actifs éventuel

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'évènement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(I) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations inter-entités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations inter-entités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations inter-entités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

Le CEPMB reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEPMB pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en dollars)	2019	2018
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 156 214 \$	11 174 359 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(44 473)	(55 547)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 182 480)	(1 263 748)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	176 778	(239 850)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(14 772)	32 589
Remboursement/rajustement de charges des exercices antérieurs	36 836	11 527
Autres	(24 676)	(12 332)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(1 052 787)	(1 527 361)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	133 763	74 924
Produits de la vente des biens de l'État	1 634	472
Augmentation des trop-payés salaire à recouvrer	47 179	16 800

Émission d'avances aux employés	12 332	-
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	194 908	92 196
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	10 298 335 \$	9 739 194 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2019	2018
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du programme	14 222 086 \$	10 588 712 \$
Montants législatifs	923 200	846 837
Moins :		
Autorisations périmées	(4 846 951)	(1 696 355)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	10 298 335 \$	9 739 194 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du CEPMB :

Crédoiteurs et charges à payer

(en dollars)	2019	2018
Comptes crédoiteurs - autres ministères et organismes	86 543 \$	116 319 \$
Comptes crédoiteurs - Parties externes	388 860	378 873
Total des crédoiteurs	475 403	495 192
Charges à payer	972 776	812 697
Total des crédoiteurs et des charges à payer	1 448 179 \$	1 307 889 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du CEPMB participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le CEPMB versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2018-2019 s'élève à :

Prestations de retraite

(en dollars)	2019	2018
Charges pour l'exercice	642 700 \$	576 375 \$

Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2017-2018) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2017-2018) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEPMB relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2019, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

Obligation au titre des prestations constituées

(en dollars)	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	322 331 \$	354 920 \$
Charge pour l'exercice	14 772	(14 980)
Prestations versées pendant l'exercice	-	(17 609)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	337 103 \$	322 331 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CEPMB :

Débiteurs et avances

(en dollars)	2019	2018
Débiteurs - autres ministères et organismes	281 012 \$	330 651 \$
Avances aux employés	171 285	138 539
Débiteurs et avances bruts	452 297	469 190
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(170 785)	(138 039)
Débiteurs et avances nets	281 512 \$	331 151 \$

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Sous-catégorie	Période d'amortissement
Matériel et outillage	Matériel informatique	3-5 ans
	Logiciels informatiques	3 ans

Immobilisations corporelles (en dollars)

Coût	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture

Matériel et outillage	309 864 \$	133 763 \$	- \$	443 627 \$
Total	309 864 \$	133 763 \$	- \$	443 627 \$
Amortissement cumulé	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	189 592 \$	44 473 \$	- \$	234 065 \$
Total	189 592 \$	44 473 \$	- \$	234 065 \$
Valeur	Valeur comptable nette 2018			Valeur comptable nette 2019
Matériel et outillage	120 272 \$			209 562 \$
Total	120 272 \$			209 562 \$

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEPMB est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le CEPMB conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères :

Au cours de l'exercice, le CEPMB a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

(en dollars)	2019	2018
Installations	632 281 \$	676 034 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	550 199	587 714
Total	1 182 480 \$	1 263 748 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés :

Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2019	2018
Charges - autres ministères et organismes	604 195 \$	396 296 \$

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur le cadre ministériel des résultats du CEPMB. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les programmes principaux, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Information sectorielle

(en dollars)	Réglementer les prix des médicaments brevetés	Services internes	2019 Total	2018 Total
Charges				
Salaires et avantages sociaux	5 868 789 \$	2 078 308 \$	7 947 097 \$	8 031 587 \$
Services professionnels et spécialisés	932 202	312 850	1 245 052	1 497 802
Services d'information	664 724	28 483	693 207	425 669
Installations	463 076	169 206	632 282	676 034
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 060	251 999	254 059	211 364
Voyages et réinstallation	161 739	18 164	179 903	113 801
Location	3 503	103 894	107 397	96 961
Amortissement des immobilisations corporelles	-	44 473	44 473	55 547
Communications	-	34 936	34 936	34 780
Autres	5 714	8 100	13 814	15 821
Réparation et d'entretien	-	9 523	9 523	15 679
Total des charges	8 101 807	3 059 936	11 161 743	11 175 045
Revenus				
Engagement de conformité volontaire	-	6 996 128	6 996 128	32 943 963
Autres	3 895	1 694	5 589	4 701
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(6 996 188)	(6 996 188)	(32 947 978)
Total des revenus	3 895	1 634	5 529	686
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	8 097 912 \$	3 058 302 \$	11 156 214 \$	11 174 359 \$

10. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.